

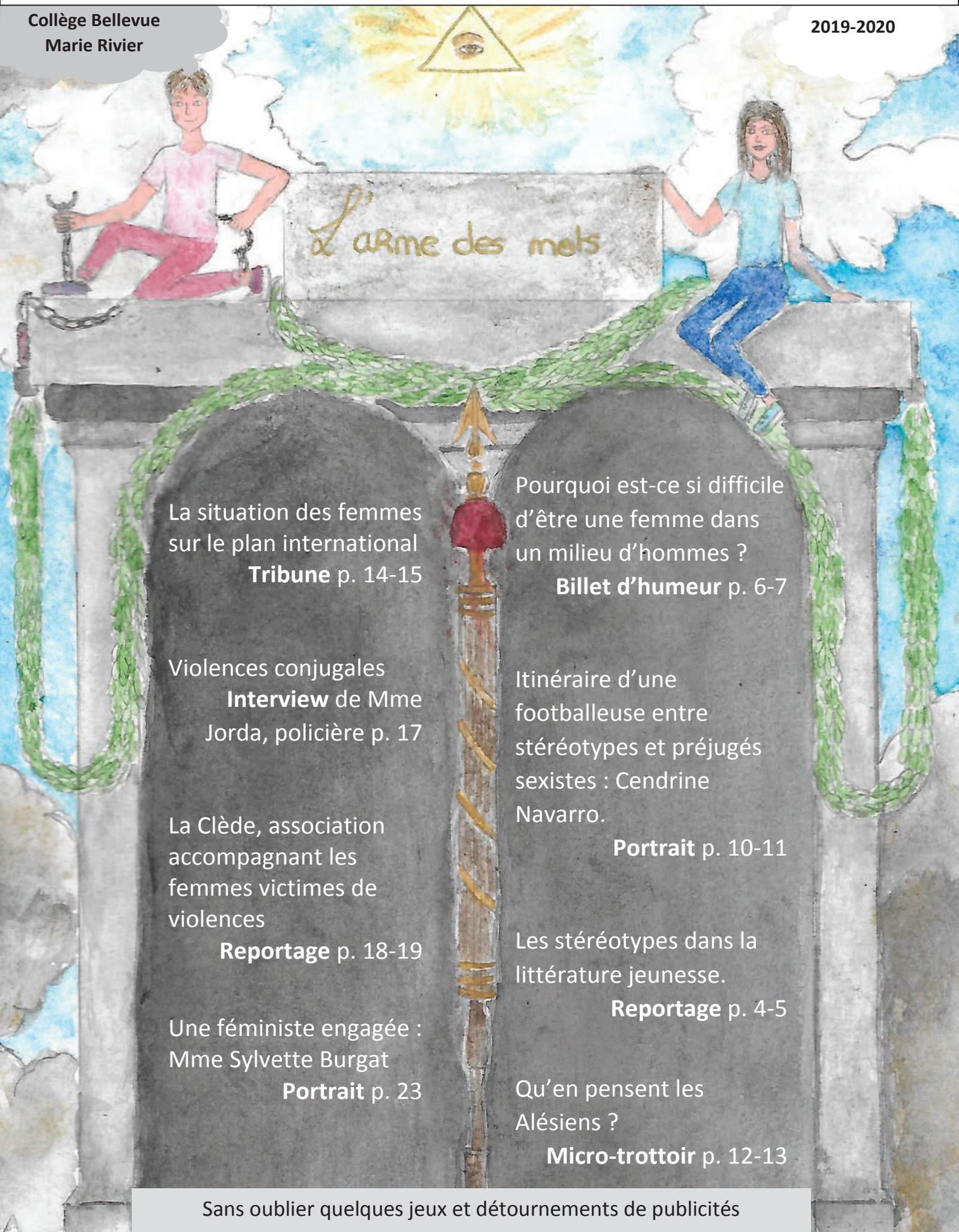
Journal de la classe de 4ème C

Edition spéciale sur les stéréotypes et l'égalité filles-garçons

Gratuit

Collège Bellevue
Marie Rivier

2019-2020



La situation des femmes
sur le plan international
Tribune p. 14-15

Violences conjugales
Interview de Mme
Jorda, policière p. 17

La Clède, association
accompagnant les
femmes victimes de
violences
Reportage p. 18-19

Une féministe engagée :
Mme Sylvette Burgat
Portrait p. 23

Pourquoi est-ce si difficile
d'être une femme dans
un milieu d'hommes ?
Billet d'humeur p. 6-7

Itinéraire d'une
footballeuse entre
stéréotypes et préjugés
sexistes : Cendrine
Navarro.
Portrait p. 10-11

Les stéréotypes dans la
littérature jeunesse.
Reportage p. 4-5

Qu'en pensent les
Alésiens ?
Micro-trottoir p. 12-13

Sans oublier quelques jeux et détournements de publicités

Publicité originale de Moulinex (1962)



Détournement réalisé par Julie Jourdan



Petit quiz sur l'égalité professionnelle (de nos jours)

réalisé par Allier-Lecucq Victor, Combet Valentin, Faucher Alexandre

Cochez la bonne réponse :

1. Pour l'année 2018-2019, combien de femmes sont reçues dans les CPGE (classe préparatoire aux grandes Ecoles) filière scientifique en France ?

- 30% 52% 5%

2. En 2019, parmi les professions intermédiaires de la santé et du travail social, combien y a-t-il de femmes ?

- 51% 77 % 2 %

3. Combien de femmes sont chefs d'entreprise en France en 2019 ?

- 27% 50 % 1 %

Correction du Quiz :

3. En 2019, les femmes représentent aujourd'hui 27,2% des dirigeants d'entreprise en France, contre 72,8% d'hommes, avec un très léger avantage acquis par les hommes en un an (0,1 point de pourcentage gagné). A l'instar d'inégalités sociales et économiques persistantes, le monde de l'entreprise peine encore à parvenir à offrir des positions équivalentes aux femmes et aux hommes, et ce notamment dans le champ de l'entrepreneuriat.

Source : <https://www.infogreffe.fr>

2. En 2019, il y a 77.5% des femmes qui travaillent dans les professions intermédiaires de la santé et du travail social.

Source : <https://www.insee.fr> .

1. Pour l'année 2018-2019, il y a eu 30.2 % des femmes reçues dans les CPGE (classe préparatoire aux grandes Écoles) filière scientifique.

Source : <https://www.inegalites.fr> .

« Changer pour plus d'égalité ! »

Editorial par Bosc Salomé, Sourbés Kevin, El Aichouni Inès. Journal «L'arme des mots ».

Ne pas avoir le poste à cause de la potentielle grossesse qu'on pourrait avoir ou encore ne pas avoir la confiance de son patron lorsque l'on demande une augmentation de budgets parce qu'il croit que l'argent sera utilisé pour aller faire « du shopping », c'est ce à quoi Noémie Frébeau doit faire face. Cette jeune ingénieure, diplômée de l'école nationale supérieure de mécanique et microtechnique raconte son parcours professionnel sur le site Celab. Elle se doit d'être forte pour faire face aux remarques souvent dégradantes de ses collègues masculins, bien que peu nombreuses, assure-t-elle. Les critiques et les clichés sont continuellement présents dans le milieu du travail. Elle dénonce cependant « un problème de culture, de stéréotypes inculqués dès le plus jeune âge » qui sont pour elle la véritable cause expliquant le faible effectif de femmes dans les métiers des secteurs scientifiques, techniques et industriels comme l'ingénierie.

C'est le cas de Noémie Frébeau mais aussi de nombreuses femmes travaillant dans des domaines qui sont jugés « plus masculins » par la société : dans l'inconscient collectif, un homme sera plus à même d'exercer un métier dans le secteur STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), de même qu'une femme sera naturellement prédisposée à s'orienter vers le social et la petite enfance. Voilà les obstacles auxquels se heurtent les femmes en raison des mentalités de cette société patriarcale. Conforté.e.s par les stéréotypes qui peuplent notre quotidien, nous sommes encore trop peu invité.e.s à renverser ces disparités en matière d'orientation professionnelle. Selon l'Observatoire des inégalités, les filles représentent 86 % des étudiants dans les formations paramédicales et sociales, 70 % en lettres et sciences humaines contre moins de 40 % dans les filières scientifiques de l'enseignement supérieur en 2019. Globalement, les filles sont sous-représentées dans les filières qui sont socialement plus valorisées (écoles d'ingénieur, polytechnique...) et qui conduisent aux postes où les responsabilités et les salaires sont plus élevés. Que ce soit dans l'économie ou à la tête des grandes entreprises, dans le milieu politique ou universitaire, il faut toujours conquérir sa place dans un monde conçu par et pour les hommes. Comme l'affirme un rapport de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) les femmes ne représentent que 5 % des dirigeantes des grandes entreprises mondiales contre 95 % d'hommes. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, Catherine Diaz nous parle de la sous-représentation des femmes dans le milieu du travail comme dans le patronat. C'est selon elle « un travail d'ensemble dans lequel chacun doit apporter sa pierre à l'édifice », ou plutôt une question de respect vis-à-vis d'autrui. Selon le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, en 2019 le taux de réussite au bac était de 83.8 % pour les bachelières contre 74% pour leurs confrères masculins. Une étude de l'Insee publiée en mars 2017 révèle que les filles sont aujourd'hui plus diplômées que les garçons (55% d'étudiantes dans l'enseignement supérieur) et en moyenne, leurs diplômes sont plus élevés que leurs homologues masculins (59% d'étudiantes en master).

Pourtant, même plus scolarisées et plus diplômées que les hommes, les femmes restent moins bien payées - touchant 25% de moins que les hommes, selon l'Observatoire des inégalités en 2019- car elles n'accèdent pas aux mêmes carrières et sont peu nombreuses au sommet de la hiérarchie. Prenons l'exemple de la politique, un domaine où les femmes représentent 39% des députés, 40% des conseillers municipaux et 50% des conseillers départementaux selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Pour les élections municipales dans le Gard, d'après Midi-Libre, les femmes représenteront 50% des candidats. Mais pour en arriver à ces chiffres encourageants, il a fallu passer par une loi. Depuis le 6 juin 2000, la loi sur la parité oblige les partis politiques à inscrire autant de femmes que d'hommes sur les listes de candidats aux élections municipales, régionales, sénatoriales et européennes. Pour les élections législatives, la loi prévoit une « égalité facultative » : les partis qui ne présentent pas 50% de candidats de chaque sexe doivent payer une amende ! Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, a d'ailleurs annoncé, dans le cadre d'un projet de loi pour l'émancipation économique des femmes en 2020, vouloir multiplier par cinq les pénalités infligées à tous les partis politiques ne respectant pas la parité aux législatives. Soyons réalistes : si la loi a permis de faire progresser la représentation des femmes en politique, les hommes restent majoritaires aux postes à responsabilités. En effet, plus on progresse dans la sphère du pouvoir, moins les femmes sont présentes. 16% des maires seulement sont des femmes et elles ne dirigent que six des 41 plus grandes villes de France, rapporte une étude de l'Observatoire des inégalités. Au niveau national, aucune femme n'a encore été élue chef d'État et une seule (Edith Cresson) a été à la tête du gouvernement en tant que Premier Ministre. Mais la véritable question est la raison de cette sous-représentation. Nous utilisons quotidiennement les stéréotypes, ils nous permettent une meilleure approche du monde, un meilleur abord de la vie. Mais ils peuvent toutefois avoir un impact négatif sur nos choix et nos appréciations. Ils sont la principale cause de cette sous-représentation féminine. La parité est tout autant un droit qu'un devoir : nous nous devons de la respecter afin de maintenir l'égalité sociale entre femmes et hommes. De même qu'il n'y a pas de métier réservé aux hommes, il n'y a pas non plus des pouvoirs « masculins » qui leur sont consacrés et auxquels les femmes ne peuvent pas prétendre.

Pour mettre fin aux représentations sociales simplistes, il faut agir, se poser des questions. Mais nous devons surtout arrêter cette banalisation liée aux stéréotypes. Cela commence dès le plus jeune âge par notre éducation que ce soit à l'école ou à la maison, par l'influence des amis, de la famille ou même des professeurs. De plus les médias nous poussent également à être influencé.e.s dans nos choix professionnels. Comment pouvons-nous expliquer que cela puisse perdurer dans notre pays où la principale valeur est l'égalité, un pays fondateur de droits et de devoirs ? Alors qu'attendons-nous pour changer ?

Des stéréotypes dès notre plus jeune âge dans la littérature

Reportage de : Foulgon Chloé, Hugon Iris et Jourdan Julie.

On appelle littérature jeunesse la littérature destinée aux enfants. Elle comprend des bandes dessinées, des romans, des contes, des fables... Tous ces genres littéraires sont adaptés à l'âge des enfants ! Mais il est vrai que sans s'en rendre compte des stéréotypes encore appelés « clichés » font partie de la société et nous y sommes confrontés quotidiennement. La littérature jeunesse, notamment les bandes dessinées, n'y échappe pas : le sexisme y reste encore très présent, en dépit d'une nette évolution. Les stéréotypes sont donc ancrés, dès notre plus jeune âge, dans notre vie.

La littérature jeunesse regorge de stéréotypes

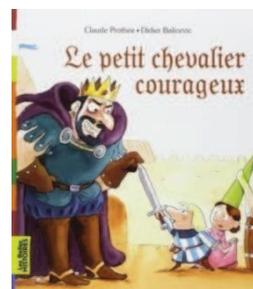
Selon Anne Dafflon-Novelle, docteur en psychologie sociale et spécialiste de la socialisation différenciée entre les filles et les garçons, il y a deux fois plus de héros que d'héroïnes dans les albums illustrés pour enfants ; et dix fois plus de héros-animaux que d'héroïnes-animales !

D'après le site internet « epopia », les filles sont principalement destinées à un rôle domestique (en intérieur, avec des jouets ou accessoires typiquement féminins, auprès de ses frères et sœurs, dans des rôles passifs), les garçons, quant à eux, font des activités extérieures (sport, bêtises, entre amis, dans des rôles actifs). Pour les femmes et les hommes, il en va de même.



Alors que les femmes n'apparaissent que très peu dans le monde professionnel et ont la plupart du temps un rôle maternel, les hommes exercent, quant à eux, souvent des métiers professionnels variés et valorisés tels que médecins, architectes...

On retrouve de nombreux stéréotypes en tout genre dans la littérature jeunesse surtout lorsqu'il s'agit des rôles et des représentations entre fille et garçon. Les filles portent du rose, les garçons du bleu ; les filles sont des princesses attendant leur prince charmant, les garçons sont, quant à eux, de preux chevaliers combattant de méchants dragons ou encore les filles vont faire, comme maman, les tâches domestiques, la cuisine pendant que les papas seront au travail. Et c'est sur la base de ces histoires que les enfants se construisent, s'identifient et se développent pour forger leur personnalité et leur caractère.



D'après Joann Sfar, « un adulte va lire un livre pour se distraire, un enfant va lire un livre pour se construire. »

Un enfant n'a pas encore développé son esprit critique, il utilise donc ce qu'il lit, ce qu'il voit pour se créer sa personnalité et construire sa propre vision du monde contrairement aux adultes qui ne sont pas influencés par ce qu'ils voient, ce qu'ils regardent...

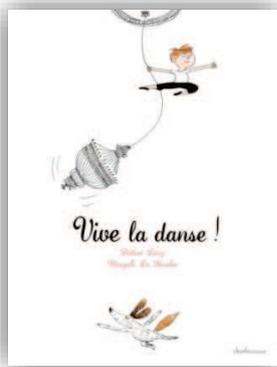
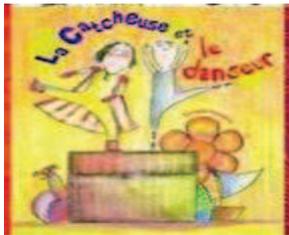


Des livres allant à l'encontre des stéréotypes

D'autres livres vont à l'encontre des stéréotypes car il y a de plus en plus de femmes écrivains (12% il y a quelques années contre 24% aujourd'hui). Ces femmes-là vont parler de leur quotidien et elles vont donc prendre à contre-courant les stéréotypes.

L'association suisse Lab-elle, cofondée par Anne Dafflon-Novelle, a créé « *un album attentif aux potentiels féminins* » : il s'agit de permettre aux enfants de développer leur personnalité propre.

Aussi, les éditions Talents Hauts publient des livres qui dénoncent souvent avec humour les stéréotypes de genre : des albums où les héros deviennent des héroïnes, où les mères sont des femmes qui travaillent et les pères s'occupent de leurs enfants, où les garçons ne sont pas les seuls à chasser les dragons.



Vive la danse, aux éditions Sarbacane, écrit par Didier Lévy et illustré par Magalie Le Huche, démontre avec humour qu'il n'y a pas de sport exclusivement réservé aux garçons, comme il n'existe pas non plus de sport réservé exclusivement aux filles. Le livre illustré souligne aussi qu'avec un peu de volonté, à l'image du petit Hector, le héros, on peut faire évoluer les mentalités, même celle de ses parents.

L'impact d'une bande dessinée stéréotypée sur un jeune enfant

Outre le fait que les histoires permettent de développer notre imagination, elles nous aident à nous socialiser et influencent notre vision du monde, et ce, dès le plus jeune âge. Selon Louis Rosenblatt, philosophe américain et professeur d'Université spécialiste en littérature, « *nous comprenons notre propre fonctionnement à travers la vie des personnages des histoires que nous entendons ou que nous lisons* ».

Au travers des histoires, nous interprétons la manière dont les personnages agissent et pourquoi ils se comportent de cette façon.

Même sans savoir lire, les images influencent également le comportement futur des filles et des garçons. Les histoires font ainsi partie de la construction de notre identité.

« *Vous avez déjà commencé à voir comment était la société, comment évoluent les adultes et les gens autour de vous et à vous construire un sens critique et un libre arbitre mais il y a des enfants qui ne l'ont pas encore, c'est normal, ils apprennent ! On apprend par mimétisme, c'est-à-dire en recopiant ce que nous voyons autour de nous. Donc si autour de vous, vous avez des modèles sexistes, vous allez reproduire ces modèles car vous pensez que c'est normal ! Donc si dans un livre, tu vois une image sexiste et que tu n'as pas encore la capacité de discernement, tu intègres l'image dans une forme de normalité.* », explique Marine Dumas, libraire au rayon bande dessinée à Sauramps à Alès.

Quelle évolution ?

Il y a bien une différence entre hier et aujourd'hui car on trouve de plus en plus d'héroïnes ayant toute une série de livres ou de bandes dessinées consacrées sur elles et leurs aventures : par exemple dans la bande dessinée, on retrouve une série entière des *Carnets de Cerise*.



Valérian et Laureline est une série de bandes dessinées qui n'a pas toujours porté ce nom-là, autrefois elle se nommait Valérian. Une autre preuve que la société a évolué.



POURQUOI EST-CE DIFFICILE D'ÊTRE UNE FEMME DANS UN MILIEU D'HOMMES ?

Billet d'humeur par Loris Arnal, Lola Guillemin, Thylane Bello.

Selon une enquête Indinvest partners-Le Figaro, 40% des créateurs d'entreprise en 2015 sont des femmes en France contre 30% en 2013. Pourquoi les femmes sont-elles si peu nombreuses à développer des entreprises ? Comment peut-on encore nier que les stéréotypes genrés ne soient pas en cause ? Et si les inégalités masquaient un autre problème ?

Le poids des stéréotypes

Malgré les aides financières accordées pour créer ou reprendre une entreprise mises en avant par le Ministère de l'Economie et des Finances [Garantie Égalité Femmes et Prêt d'honneur Initiative], selon BPI France, 18% des femmes seulement envisagent de créer leur entreprise. Ce pourcentage invite à se questionner sur les raisons qui motivent ce choix. Et si les stéréotypes, avec lesquels nous grandissons depuis notre plus jeune âge, nous confortaient dans l'idée que les métiers de « pouvoir » étaient réservés aux hommes ou pire, que les hommes en tant que chefs d'entreprise seraient plus crédibles, voire meilleurs, que les femmes ? Les décisions que nous prenons sont en fonction des rôles sociaux qu'on nous a attribués, que ce soit à l'école, dans le cercle familial ou amical... Alors, le choix de ne pas être à la tête d'une entreprise pourrait être un choix conditionné par l'influence négative des stéréotypes. Il faudrait le comprendre comme : « Diriger, non merci, car c'est pour les hommes. »

Des inégalités salariales

Comment, dès lors, être acceptée en tant que femme quand le modèle dominant de la société reste masculin ? Et si « parité » rimait davantage avec « précarité » qu'avec « égalité » ? Le 8 mars est la journée officielle internationale des droits des femmes. Mais ce n'est pas en condamnant une fois par an lors de cette journée les inégalités sociales subies par les femmes que les choses vont miraculeusement changer ! Ce serait oublier les 364 jours restants de l'année que l'on pourrait aussi nommer jours « des droits (tout-puissants) de l'homme » !

Selon une étude rapportée par l'Observatoire des inégalités, tous temps de travail confondus, les salaires des femmes sont équivalents en moyenne à 75 % des salaires des hommes. Elles touchent donc 25% de moins que les hommes pour le même poste, c'est scandaleux.

Et que dire du milieu sportif ! Voici quelques exemples de salaire parmi les joueurs les mieux payés dans le milieu footballistique. Selon le site belge proximus sport, Alex Morgan, une américaine de trente ans jouant dans l'équipe de football de Lyon, touche environ 360 000€ par an. Quant à Lionel Messi, cet argentin de trente-deux ans jouant au FC Barcelone gagne 40 millions d'euros par an. Comment peut-on tolérer de nos jours une telle différence de salaire entre femmes et hommes pour des compétences égales ? C'est aberrant et révoltant.

Le sexisme ordinaire

A cause des stéréotypes qui imprègnent les mentalités et qui présentent généralement les hommes comme occupant les plus hautes fonctions, le pouvoir finit par avoir, dans les représentations que l'on s'en fait, un genre : le genre masculin, en grammaire comme dans la vie.

Le problème est lorsque les représentations se confrontent à la réalité. Il n'est pas rare, par exemple, que des femmes qui accèdent aux postes à responsabilités soient souvent contraintes de masquer leur féminité pour adopter un discours et un style masculins afin de mieux se faire accepter. Et celles qui ne le font pas subissent sarcasmes ou remarques de mauvais goût. En 2012, Cécile Duflot, alors ministre du Logement se lève pour répondre à une question lorsque subitement elle est huée à l'Assemblée nationale par des députés. A-t-elle dit ou fait quelque chose qui a déplu ? Non, pire, elle portait une robe à fleurs qui a visiblement plus attiré les regards qu'élevé les esprits. Voilà son « crime » : être habillée comme elle a envie d'être. Ironie du sort, en 2017, la robe à fleurs est exposée au Musée des arts décoratifs pour l'exposition « Tenue correcte exigée, quand le vêtement fait scandale ». La principale intéressée ne cache pas son étonnement aux journalistes de France 3 Ile-de-France :

« Ni la robe ni moi ne lui imaginions un tel destin, je la récupérerai peut-être quand l'expo sera finie mais elle ne m'appartient plus vraiment, c'est le symbole du sexisme en politique désormais ». Et c'est loin

d'être un fait isolé. En 2014, Ségolène Royal, alors Ministre de l'écologie, devait répondre aux questions des députés lorsque l'un d'entre eux a pris la parole pour la féliciter, non pas pour la rigueur de son travail, mais pour... la couleur de son tailleur : « *Vous me permettez, Madame la ministre, de vous féliciter pour le choix de la couleur de votre tailleur. Le vert vous va effectivement à merveille !* » peut-on lire sur le site de LCP. A moins que le député Jacques-Alain Benisti, auteur de cette remarque très pertinente, ait envie de se reconvertir comme styliste de haute-couture, son intervention ne présente aucun intérêt. Elle ne fait que révéler au grand jour le sexisme ordinaire subi par les femmes dans un milieu d'hommes qui tentent de les réduire à leur physique pour se laisser le seul privilège d'être de « grands penseurs » !

« Barbie fait de politique » « votre discours était très technique pour une femme » : voilà ce que les députées d'Europe Ecologie Les Verts Barbara Pompili et Karima Delli doivent supporter d'entendre à leurs sujets. Sauf que, n'en déplaise à ces messieurs, les femmes ont aussi un cerveau et elles n'ont pas l'intention d'attendre la permission des hommes pour s'en servir.

Le refus d'un modèle masculin dominant

Mary Beard, célèbre universitaire britannique, déclare dans le *Courrier International* de février 2018 que « *Margaret Thatcher [ndlr : Première femme à exercer les fonctions de Premier Ministre au Royaume-Uni de 1979 à 1990] s'entraînait à avoir une voix plus grave, pour sembler plus masculine.* » On comprend mieux pourquoi les femmes politiques en arrivent à devoir parfois se détacher de toute sorte de féminité pour s'imposer dans un milieu exclusivement masculin où elles sont considérées comme intruses par des hommes refusant de partager le pouvoir et pensant qu'il leur est réservé. Mais est-ce là le prix à payer pour que les femmes puissent accéder aux postes de direction au même titre que les hommes, à compétences égales voire supérieures pour certaines ? Jusqu'à quand une femme qui occupe un poste à responsabilités devra-t-elle endurer les remarques ou les insinuations ouvertement sexistes ?

Jusqu'à quand devra-t-elle supporter la tyrannie de l'apparence dans les sphères du pouvoir où il faut n'être ni trop belle, ni trop déplaisante ?

Marina Cabirou, responsable de la société ARS (Alès Racing System), basée sur la piste karting du Pôle Mécanique de la ville, témoigne de son expérience pour s'imposer en tant que femme dans un milieu masculin. Adopter dès le début « une attitude d'aplomb » ou « une main ferme » en début d'entretien est une manière de s'imposer et de se faire respecter. Mais pourquoi les femmes devraient-elles avoir à prouver leur légitimité au même titre que les hommes ? L'incompétence et l'excellence ont-elles d'ailleurs un genre ? Il est scandaleux que les femmes soient obligées de fournir plus d'efforts que les hommes car ces derniers refusent de céder leur place dans un milieu qu'ils défendent comme leur territoire. Les hommes et les femmes sont égaux alors pourquoi penser le contraire ? Au nom de quoi les femmes devraient-elles changer et s'excuser d'être elles-mêmes ? Au nom des stéréotypes genrés qui ont fait de l'homme le « mâle dominant » ?

Il n'est pas acceptable, dans notre société, que les femmes aient plus de « mal » (sans jeu de mots...) que les hommes à exercer leurs talents et à les partager. Il n'est pas acceptable, dans notre société, que le prix à payer pour s'élever socialement soit toujours plus important pour les femmes que pour les hommes. Il n'est pas acceptable, dans notre société, que les femmes aient à choisir entre faire carrière et avoir des enfants. Demande-t-on aux hommes de faire un tel choix ?

Un vent de changement ?

Et si ce n'était pas aux femmes à devoir modifier leurs comportements pour convaincre d'être les égales des hommes, ce qu'elles sont censées déjà être devant la loi ?

Et si pour prétendre à une égalité réelle avec les hommes, on changeait les codes, les représentations et pas les femmes ? Cela passe par une déconstruction des stéréotypes genrés qui permettrait de voir autrement les rôles sociaux que comme des rapports de domination. Depuis le 1^{er} mars 2020, « *les sociétés de plus de 50 salariés doivent présenter un index de l'égalité salariale entre hommes et femmes faute de quoi elles seront sanctionnées.* », peut-on lire dans le Midi Libre du 22 février.

Quel dommage que dans un pays où l'égalité est une valeur républicaine il faille en arriver à imposer des sanctions pour parvenir à une égalité réelle...

1. En 2019, la part des femmes dans le bâtiment est de 12.4 % (en comptant les employés et techniciens, les cadres et les ouvrières qualifiées du gros œuvre). Selon Christine Petiteau, Présidente des groupes femmes dirigeantes de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), « la mixité, la complémentarité et la diversité des talents sont assurément l'avenir de notre profession ! »

Source : <https://www.ffbatiment.fr>

2. 97,7 % des aides à domicile, aides ménagers et assistants maternels étaient des femmes en 2011.

Source : <https://www.inegalites.fr>.

3. En 2019, seulement 16.2% des femmes étaient policières ou militaires.

Source : <https://www.insee.fr>

4. En 2017, les femmes chercheurs en science sont 27% en France. C'est l'avant avant-dernier pays d'Europe selon le classement de l'ISU (Institut de statistique de l'UNESCO). Le premier pays d'Europe est la Macédoine (52.3 % des femmes chercheurs en science). Le dernier pays est les Pays-Bas avec 25.8 %.

Source : uis.unesco.org

Correction

4. En 2017, combien de femmes sont chercheurs dans le domaine scientifique en France ?
 2 % 27 % 82 %
3. Parmi les policiers et les militaires, combien y a-t-il de femmes en 2019 ?
 2 % 48 % 16 %
2. Combien les femmes sont-elles parmi les aides à domicile, les aides ménagers et assistants maternels en France en 2011 ?
 50 % 25 % 97 %
1. Combien de femmes travaillent dans le secteur du bâtiment en 2019 ?
 1 % 40 % 12 %

Cochez la bonne réponse.

réalisé par Allier-Lecucq Victor, Combet Valentin, Faucher Alexandre

Publicité originale de la marque Eden Park (2014)



Détournement réalisé par Orcel Clarisse



Publicité originale pour les bières Schlitz (1952)



Détournement réalisé par Nina Le Squer



Itinéraire d'une footballeuse : entre stéréotypes et préjugés sexistes

de Evan Fernandez, Stavros Geros, Even Ramade.



A 45 ans, Cendrine Navarro travaille dans le milieu associatif, accompagnant les personnes à mobilité réduite. Pratiquant le football à l'AOC, elle aimerait faire de sa passion son nouveau métier d'autant que le football féminin se développe, affirme-t-elle, à une vive allure. Son projet est de devenir entraîneuse. Elle a déjà passé l'Initiateur 1 et vise désormais le BMF (Brevet de Moniteur de Football).

Une expérience positive malgré les stéréotypes

Même si les mentalités ont évolué grâce notamment à la médiatisation du Mondial féminin de 2019, le football reste dans les esprits des plus rétrogrades, en raison des stéréotypes de genre qui l'entourent, une activité sportive essentiellement, voire exclusivement, « masculine ». Dans ce milieu conservateur où les femmes continuent d'être remises à leur place ou de subir des réflexions désobligeantes (« le foot, c'est pas pour les filles ! Fais plutôt de la gym »), il peut sembler parfois difficile d'exercer sa passion pour cette discipline quand, justement, on est une femme. Cendrine Navarro fait partie de celles que le poids des stéréotypes de genre n'a pas arrêté.

Elle confie ne pas s'être laissé faire face aux remarques que les hommes ont pu lui adresser et même si la discrimination est perceptible, même si les préjugés demeurent pour certains, le fait d'être une femme empêchait en quelque sorte l'escalade dans l'affrontement verbal : *« Un homme qui rencontre un homme, c'est autre chose qu'un homme qui rencontre une femme. Donc je suis protégée par mon statut de femme, c'est comme ça que je me suis sentie quand j'ai eu quelques agressions, non physiques, mais plutôt des agressions verbales ».*

Elle n'a pas eu de mal à trouver une équipe de football féminine mais le plus difficile a été de trouver une équipe avec un assez bon niveau, dit-elle.

Face à celles et ceux qui prétendent que les filles sont moins fortes, Cendrine Navarro n'en dira rien si ce n'est de venir jouer contre elle : *« Ce ne sont pas les paroles qui comptent, ce sont les actes ».* Et c'est aussi par les actes que les stéréotypes de genre se combattent le mieux. La preuve en est avec les 200 000 licenciées en 2020 que comptent les fédérations de football, comme se félicite le président de la FFF Noël Le Graët. En augmentant la présence de joueuses dans ce sport étiqueté « masculin », on permet ainsi à des jeunes filles et à des femmes d'avoir des modèles auxquels s'identifier. Mais les freins psychologiques et sociaux, engendrés par les stéréotypes de genre, sont loin d'être totalement levés.

Les stéréotypes, un frein à la pratique du football chez les filles ?

Si la féminisation du football progresse lentement, c'est aussi parce que les mentalités évoluent lentement car les stéréotypes sont ancrés dans notre esprit dès notre plus jeune âge. Or, les stéréotypes peuvent conduire parents ou entraîneurs à dévaloriser la pratique d'un sport car elle pourrait, dans leur esprit, ne pas correspondre à ce que la société attendrait d'une fille : puisque le football représente socialement un sport masculin, pourquoi une fille y jouerait-elle ? Mais même si les filles n'ont pas intégré ces stéréotypes, elles peuvent en souffrir et craindre d'être jugées en fonction d'eux, ce qui crée une pression supplémentaire : une fille doit redoubler d'efforts pour prouver qu'elle a sa place et

qu'elle est légitime, en tant que fille, à pratiquer le football. « *placé du ballon* » ! Et comme si cela ne suffisait pas à obtenir d'office le ballon d'or du sexisme, il ajoute que

les joueuses « *font du tricot sur la pelouse* » !

Voilà pourquoi médiatiser le football pratiqué par les femmes permet de donner à ce sport une visibilité essentielle pour montrer aux femmes que « rien n'est impossible », qu'elles peuvent devenir joueuses, arbitres, entraîneuses ou même dirigeantes. On ne peut pas imaginer quelque chose que l'on ne voit pas » explique Béatrice Barbusse, auteur de *Du sexisme dans le sport*.

Les stéréotypes dans le langage

D'après RTL, « 56% des français ont déjà regardé un match de football féminin » et « 85% » d'entre eux en ont « une bonne image ». Selon un sondage réalisé par Yougov, 22% des Français affirment même préférer la coupe du monde féminine à celle des hommes. La raison ? « Les filles ne simulent pas, elles », « il y a moins de fautes », « elles se plaignent moins que les hommes » peut-on entendre ou lire sur les réseaux sociaux. Autant de compliments sur leurs attitudes honnêtes et respectueuses qui restent flatteuses tant qu'elles ne font pas oublier les performances sportives et ne constituent pas un stéréotype, celui de la femme douce et compréhensive, respectueuse des règles et qui ne conteste pas l'autorité. « *Penser que c'est dans la nature des femmes de ne pas se plaindre ou d'être vertueuses, c'est assez problématique. Le football féminin n'a pas moins de vices parce qu'il est pratiqué par des femmes, mais parce qu'il n'est pas au même stade d'évolution* », précise Béatrice Barbusse.

De ce point de vue, le langage journalistique a encore quelques progrès à faire... Il continue lui aussi de véhiculer des stéréotypes. La preuve en est avec le journaliste Michel Izard qui, lors du journal télévisé de TF1 diffusé le 18 juin 2019, en plein Mondial féminin, commente de sa voix suave quelques images de l'équipe des Bleues passées au ralenti.

Il met en avant, non pas les qualités techniques des joueuses, leur positionnement tactique mais... « *des gestes si délicats au bout de doigts si fins* » qu' « *on peut comprendre que certains aimeraient être à la*

Ainsi, si les sportifs sont surtout jugés sur leurs compétences, les sportives le sont trop souvent sur leur physique ou leurs attitudes.

Au-delà des stéréotypes, l'enjeu de la parité

Aux JO de 1900, il n'y avait que 2,1% d'épreuves féminines, comme le rapporte un article de Womensports. Aux JO de Rio, elles sont au nombre de 47.4 %. La parité est presque atteinte. Cependant, le combat est à peine engagé. Le saut à skis, par exemple, n'est autorisé que pour les femmes aux JO depuis 2014. La place des femmes au sein des instances sportives et aux postes de dirigeantes reste limitée.

Mais le vrai combat est celui du vocabulaire. Le mot « football » est utilisé pour désigner le sport pratiqué par les hommes tandis que l'expression « football féminin » est employée pour caractériser celui pratiqué par les femmes. Quand cette expression « football féminin » aura définitivement disparu au profit du seul terme « football », alors tout le monde aura gagné, pas seulement les joueuses !

Des enjeux bien au-delà des résultats sportifs

162 000 euros... C'est le salaire moyen annuel versé par le club de foot féminin qui rémunère le mieux ses joueuses : l'Olympique lyonnais. Mais au niveau national français, le salaire moyen est de **42 500 euros** par an, rapporte le site russe Lenta.ru, qui s'est penché sur les inégalités salariales entre femmes et hommes dans le monde du sport. Certains pays tentent d'y remédier. L'association norvégienne de football a conclu en octobre 2017 un accord qui rémunère de la même façon les joueurs et les joueuses de l'équipe nationale de Norvège. Pour cela, les hommes devront transférer 550 000 couronnes (plus de 58 000 euros) provenant des revenus publicitaires, à leurs consœurs.

Le 8 mars 2019, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, vingt-huit joueuses américaines ont décidé d'attaquer leur fédération pour « *discrimination sexiste institutionnalisée* », « *ce qui se matérialise en premier lieu par des écarts de salaire conséquents par rapport à ce que touchent les hommes* », comme le rapporte le site Slate.fr.

Ada Hegerberg, premier Ballon d'or féminin, a choisi, quant à elle, de boycotter la Coupe du monde afin de protester à son tour contre les inégalités salariales.

Micro-trottoir

Pensez-vous que les stéréotypes soient un frein dans la pratique de certains sports ?

Pensez-vous que les stéréotypes ont une influence dans les rapports entre femmes et hommes ?

Propos recueillis par Nathan Camus, Ahmed Frigoulier, Younès Soulimani

« Une femme pleine de bonnes idées. »

Colette



« C'est [...] bien que les femmes soient reconnues dans le domaine du sport, c'est normal que les femmes jouent aussi au foot et qu'il y ait une égalité dans le sport. Je pense que les stéréotypes ont des influences entre les relations humaines au travail car on donne plus de responsabilités aux hommes, même si maintenant ce n'est plus d'actualité. Mais avant c'était le cas car les femmes n'étaient là que pour faire le ménage, s'occuper des enfants. La lutte pour l'égalité est toujours d'actualité, d'abord pour les salaires qui ne sont pas équivalents entre les hommes et les femmes, dans le travail et aussi pour les tâches ménagères. Je ne me suis jamais sentie enfermée dans un stéréotype et je n'ai jamais reçu de remarques de la part d'autres personnes. »

« Le sport est aussi pour les femmes ! »

Nora

« C'est important que le sport féminin soit retransmis à la télé parce que les femmes peuvent faire du foot et que les sports ne sont pas réservés qu'aux hommes. Je ne trouve pas que les stéréotypes aient une influence entre les hommes et les femmes, moi je ne pense pas ça. Par contre il y a beaucoup d'inégalités dans le monde du travail pour les salaires, aussi dans les métiers du bâtiment où l'on ne voit pratiquement que des hommes »



« Célibataire et mieux comme ça »

Virginie



« Je me pose une question [NDLR : pourquoi le foot masculin est-il plus populaire que le foot féminin ?]. Je trouve cela normal que les femmes soient montrées à la télévision et je ne vois pas pourquoi il y aurait une inégalité entre les femmes et les hommes. Il y a autre chose : c'est que les hommes se sentent plus forts que les femmes. J'ai remarqué que les réseaux sociaux étaient un bon moyen de faire passer les messages ou les violences. »

« Un policier à la maison »

Laurent

« Je trouve qu'il y a une inégalité entre hommes et femmes. Déjà on le voit au niveau du salaire : pourquoi on ferait la différence entre un homme et une femme ? Pourquoi une femme ne serait pas capable de faire ce travail là alors qu'un homme pourrait le faire ? Il est certain qu'un homme est plus fort au niveau corpulence et physique mais ça n'empêche pas que les femmes puissent faire un travail physique ! On a tous deux bras, deux jambes et un cerveau ; et je pense qu'il y a certains hommes qui devraient se remettre en question par rapport au comportement qu'ils ont envers les femmes. C'est pareil pour les couleurs : moi le premier, je porte des pulls rouges, roses ; j'aime bien le rouge et normalement si je ne me trompe pas, je suis un homme ! J'aime les couleurs dans ces tons-là. Pourquoi une femme ne pourrait pas porter du bleu foncé, du noir ?

Un autre sujet : je suis un homme et qui fait le ménage à la maison ? C'est moi. Et qui bricole ? Et bien c'est ma femme. »



« Une jeune fille déterminée à s'affranchir des stéréotypes de genre »

Nicole



« Depuis mon plus jeune âge, comme j'étais l'aînée des filles, je devais accomplir toutes les tâches ménagères sans oublier de servir mon père et mon frère. J'ai décidé de partir de la maison, me suis mariée et les tâches ménagères aujourd'hui sont partagées en toute égalité. Malgré l'inégalité persistante dans tous les domaines (professionnel, social, familial, sportif...), j'ai de la chance d'avoir un conjoint avec un bon comportement avec les femmes, qui les respecte et ne se croit pas supérieur à elles. Il lui a été appris depuis son plus jeune âge le respect envers les femmes, ce qui sert d'exemple à mes enfants. Le meilleur moyen de lutter contre ce grand phénomène persistant depuis des décennies est le respect de chacun, le bien vivre ensemble sans différencier homme ou femme. »

« Le milieu professionnel et les femmes »

Reine

« De nos jours, il y a encore des métiers d'hommes et des métiers de femmes. Le salaire et le nombre d'emplois sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes avec une qualification et une expérience identiques. Il en est de même pour le sport qui est tellement sectarisé que le foot masculin est retransmis à la télé [NDLR : sur les grandes chaînes nationales, ce qui n'a été le cas pour le football pratiqué par les femmes que depuis 2019 avec la Coupe du monde]. Les joueurs gagnent des salaires pharaoniques, au contraire du foot féminin, qui, lui, est depuis très récemment diffusé à la télé ; le revenu des joueuses est nettement plus faible que celui des joueurs. Afin que la situation s'améliore voire s'inverse, il est nécessaire que dans la société, chacun à son niveau, on en prenne conscience, agisse à la maison, au travail, selon ses moyens, sans attendre que les choses changent d'elles-mêmes, ou que ce soit les autres qui le fassent ! »

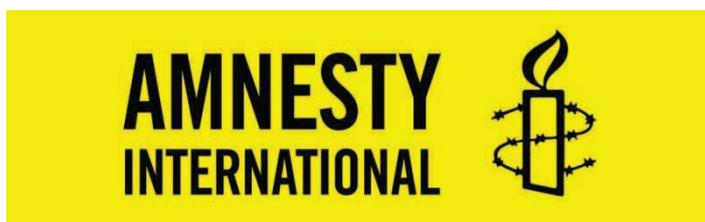
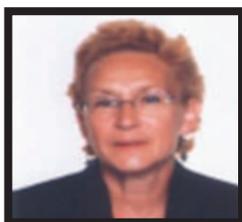


Situation des femmes sur le plan international :

des inégalités demeurent et perdurent !

Françoise Fave Bonnet

Tribune de Le Squer Nina, Esberard Jonas, Orcel Clarisse



Les femmes, un levier extraordinaire de développement

« *L'étude des sciences de l'homme dans les différentes cultures prouve que le pays se développe d'un point de vue culturel et surtout économique quand les femmes sont éduquées ; si l'on veut faire que le pays se développe, il faut donc que les femmes soient éduquées.* » Ce sont les propos de Françoise Fave Bonnet qui, depuis sept ans, vit dans la région Occitanie. Maintenant à la retraite, elle a fait partie de plusieurs associations et mouvements féministes mais elle a trouvé dans une organisation gouvernementale de défense des droits humains, **Amnesty International**, une occasion de pouvoir défendre les causes des femmes sur le plan international.

Dans certains pays comme l'Inde, l'Arabie Saoudite, le Nigéria ou même l'Afghanistan, d'après le journal en ligne l'Édition du soir, de nombreuses femmes n'ont pas accès à l'éducation et subissent des maltraitances, exclues d'une législation qui ne les défend pas, ou qui ne leur est pas favorable.

« **Une femme sur trois avait fait l'objet de violences dans le monde.** », précise Françoise Fave Bonnet. **Comment peut-on tolérer de telles injustices ?** Comment ne pas réagir face à l'indignation de voir que partout dans le monde les femmes sont déconsidérées, battues, humiliées ?

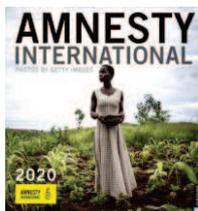
Des pays en régression !

« *Il faut savoir que dans certains pays, on n'accorde pas que les femmes enceintes après un viol puissent faire une interruption volontaire de grossesse.* », rapporte Françoise Fave Bonnet. C'est le cas en 2020 dans une vingtaine de pays principalement en Amérique du Sud (Salvador, Nicaragua, République Dominicaine et Haïti), en Afrique (Gabon, Congo, Djibouti, Mauritanie, Guinée-Bissau, Sénégal, Madagascar) et plus rarement en Europe (Malte, Andorre, le Vatican, Saint-Marin dans le nord de l'Italie). Dans ces pays du monde où l'avortement est totalement interdit, les peines encourues sont lourdes et vont jusqu'à l'emprisonnement. Allons-nous laisser encore longtemps les femmes enfermées dans des stéréotypes qui les oppressent et les privent de leurs droits ?

Rendons-nous à l'évidence, la régression de certains pays n'améliore pas la situation. « *Des jeunes filles de douze ans sont mariées de force à des hommes qui sont beaucoup plus âgés et qui ont déjà deux autres épouses* », condamne Françoise Fave Bonnet. Au Yémen (à la pointe de la péninsule d'Arabie), Tehani, âgée de 8 ans, a été mariée de force avec un homme de 27 ans, comme en témoigne le photoreportage de la journaliste Stéphanie Sinclair dans le National Geographic Magazine. C'est **intolérable, révoltant, inhumain**. Elles sont chaque année dix millions de jeunes filles à subir cet outrage du mariage forcé, une pratique encore banale en Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Pakistan, Népal, Afghanistan...) et dans certaines régions rurales d'Afrique, au nom du poids de la tradition, d'une image figée du rôle de l'épouse ou de la pauvreté. Dans les familles défavorisées, la fille est considérée comme un fardeau économique en raison du système de la dot : la marier de force, c'est se libérer de ce fardeau et en même temps sécuriser l'avenir de leur fille. L'ONU, pour qui « *les mariages précoces forcés (...) ne peuvent en aucun cas être justifiés par des motifs traditionnels, religieux, culturels ou économiques* », demande ainsi que tous les gouvernements adoptent une loi qui porterait l'âge légal du mariage à 18 ans minimum pour les filles. Mais comment peut-on changer aussi facilement les comportements quand le mariage précoce est une norme sociale majoritairement acceptée ? Ainsi, au Bangladesh, 29% des filles sont mariées avant l'âge de 5 ans, malgré la loi qui interdit toute union avant 18 ans ! Si on améliorait l'accès à l'éducation des filles, on pourrait leur donner une chance de pouvoir s'émanciper d'un système qui les oppresse. On pourrait leur (re)donner, à leurs yeux et aux yeux de la société, de la valeur.

DES CHIFFRES CHOCS :

- Près de 750 millions de femmes et de filles dans le monde sont mariées avant leurs 18 ans de force.
- Plus de 200 millions de femmes et de filles ont subi une mutilation génitale féminine.
- 1 femme sur 2 dans le monde a été assassinée par son partenaire ou sa famille en 2017.
- 52% des femmes mariées prennent librement leurs propres décisions concernant leur vie sexuelle, le contraceptif et les soins de santé.
- 1 femme sur 2 dépend de son mari pour se faire soigner. Source : L'ONU, cité par Françoise Fave Bonnet



« L'année dernière on avait défendu le cas de cette jeune fille. C'était au Mali. Elle a été mariée à douze ans. C'était la troisième épouse d'un mari qui avait cinquante ans. Elle a été battue par les deux premières épouses et aussi par le mari. Elle a réussi à s'enfuir pour rentrer chez elle mais sa famille la rejette [...] Elle est récupérée par la famille du mari, à moitié amochée. Elle est violée, battue... elle a failli y passer. On la retrouve à l'hôpital. Elle a eu beaucoup de chance, elle n'a pas été tuée. » raconte Françoise Fave Bonnet.

L'Etat saoudien, cet oppresseur

En regardant le monde de ce point de vue, de celui des filles et des femmes instrumentalisées, réduites à des objets que l'on s'échange, il est difficile d'y trouver une part infime d'humanité. Et pourtant, les femmes avancent, se battent chaque jour pour leurs droits, l'espoir chevillé au corps. Depuis le 24 juin 2018, les femmes ont le droit de conduire en Arabie Saoudite. En apparence, c'est un grand pas pour les habitantes de ce pays ultraconservateur, le dernier pays au monde où les femmes n'avaient pas encore ce droit. Mais ne nous y trompons pas : ce n'est que de la poudre aux yeux. En pratique, ce ne sont pas

toutes les femmes qui conduisent, mais seulement celles issues d'un milieu aisé (puisque l'apprentissage de la conduite coûte six fois plus cher pour les femmes que pour les hommes) et celles qui ont obtenu de leur tuteur légal masculin l'autorisation de prendre le volant. Derrière, en effet, cette image d'ouverture et de modernité donnée à la communauté internationale « pour séduire les investisseurs étrangers » décrypte la journaliste Clarence Rodriguez, auteur de l'ouvrage *Révolution sous le voile*, n'oublions pas qu'une femme saoudienne n'atteindra jamais la majorité. Toute sa vie, elle reste considérée comme une mineure dépendant de l'autorité d'un homme qui est son tuteur légal (soit un père, un frère ou un mari) et dont elle doit obtenir la permission si elle veut

voyager, étudier, avoir un passeport, ouvrir un compte bancaire, travailler ou divorcer.

Quel bel avenir...

Dans ce contexte d'oppression légalisée que subissent les Saoudiennes, il est difficile d'interpréter l'autorisation qui leur est faite de conduire comme une avancée féministe, une reconnaissance de leurs droits. D'ailleurs, les militantes féministes en Arabie Saoudite subissent une farouche répression. « Les récits font état de tortures, de sévices sexuels » rappelle Katia Roux, d'Amnesty International. C'est ce qui est arrivé à une jeune femme de 29 ans, Loujhain Al-Hathloul qui a osé bousculer l'ordre établi de cette société patriarcale [voir encadré].

Le chemin pour que l'égalité entre femmes et hommes devienne une réalité en Arabie Saoudite reste encore bien long.



Loujhain Al-Hathloul

Pour s'être filmée avec son téléphone en train de conduire juste avant que la loi ne l'y autorise et pour avoir défendu la cause des Saoudiennes à bénéficier de plus de droits, la militante féministe Loujhain Al-Hathloul est emprisonnée depuis mai 2018 et attend d'être jugée par une cour spécialisée dans les affaires de terrorisme. Elle est accusée d'avoir voulu porter atteinte à « la sécurité, la stabilité et l'unité nationale du royaume. » Selon ses proches, elle a subi pendant son incarcération des coups de fouets et des chocs électriques ainsi que des violences sexuelles. En août 2019, le pouvoir saoudien lui propose d'être libérée à condition qu'elle tourne une vidéo dans laquelle elle nie avoir été torturée et violée durant sa détention. Loujhain Al-Hathloul refuse et reste en prison. Pour Amnesty International, cette arrestation abusive est destinée à servir d'exemple pour étouffer toute action féministe : « Si vous vous mobilisez et que vous revendiquez vos droits, vous êtes passible d'arrestation et de condamnation arbitraires. Loujhain risque jusqu'à 20 ans de prison » simplement pour avoir critiqué le système qui place les femmes sous la tutelle des hommes.

La violence de l'impunité

L'horreur, l'intolérable... Derrière tous ces chiffres avancés se cache une humanité en souffrance, à la liberté niée, aux droits bafoués. Les femmes ne sont pas seulement discriminées et dénigrées ; elles endurent l'oppression, la violence des mots et des coups, le poids du silence. Comment peut-on penser qu'une femme est inférieure à un homme ?

« **La violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandus, les plus persistants et les plus dévastatrices dans le monde et demeure également l'une des moins signalées en raison de l'impunité.** », ajoute Françoise Fave Bonnet.

Dans le monde entier, pour l'unique prétexte que ce sont des femmes, des hommes s'octroient le droit de les violenter sans aucun remords. Rien qu'en France, en 2019, entre 122 et 149 femmes, selon les sources, ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon, pour 121 meurtres en 2018, un nombre qui ne baisse pas malgré l'adoption de mesures législatives pour lutter contre ce phénomène, rapporte France Inter. Les féminicides sont enfin regardés comme la manifestation d'un problème de société : celle-ci ne peut plus nier l'existence d'une oppression et d'une violence réelles, comme l'explique la féministe britannique Laurie Penny : « Il est plus facile d'intégrer que les hommes [agresseurs] sont malades que d'affronter la réalité d'une société malade qui les protège et leur permet de s'en tirer. »

Mais le vrai visage du monde qui hurle et qui pleure semble ne plus avoir envie d'étouffer ses cris. Désormais, les femmes élèvent la voix et parlent sans détours. Et elles sont bien trop nombreuses pour être ignorées, discréditées, réduites au silence. Or, la parole est un pouvoir. S'en emparer, c'est franchir une marche de plus vers l'égalité tant espérée entre femmes et hommes.

Quand la parole se libère...

par Jade Isidore, Eléa Sabatier, Bastien Coquillon

Selon « Libération », on définit le féminicide comme le meurtre ou l'assassinat d'une femme "parce qu'elle est une femme". Le féminicide ne rentre pas, en France, dans une case juridique. Si depuis janvier 2017, le Code pénal français reconnaît les meurtres sexistes, la loi ne vise pas spécifiquement les femmes, puisque le texte s'applique en théorie de la même manière aux hommes.

« Avec 149 femmes tuées, 2019 bat un record : c'est 29 victimes de plus qu'en 2018 ». **(Le Parisien)**

*D'après « France Inter », il y a juste deux ans, dans la foulée des accusations de harcèlements et de viols portées contre le très puissant producteur de cinéma **Harvey Weinstein**, l'actrice américaine **Alyssa Milano** avait exhorté toutes les femmes à dénoncer sur Twitter avec **#MeToo** - « moi aussi » - toutes les atteintes sexuelles dont elles avaient été victimes.*

*Un mouvement quasi planétaire de libération de la parole des femmes s'est alors enclenché. Sa traduction française, **#balancetonporc** a été initiée par la journaliste Sandra Muller.*



Harvey Weinstein, né le 19 mars 1952 à New York, a été l'un des producteurs les plus célèbres et les plus primés de Hollywood de la fin du XXe et du début du XXIe siècle.

En octobre 2017, le New York Times et le New Yorker rapportent qu'une douzaine de femmes accusent Harvey Weinstein d'harcèlements, d'agressions sexuelles et de viols. Le mercredi 11 mars 2020, le producteur de cinéma est condamné par le juge James Burke à vingt-trois ans de prison pour viol et agression sexuelle.



Source : Le Monde

En France, Roman Polanski, accusé de viol, voit son film "J'accuse" figurer comme "meilleur film", "meilleure adaptation" ou "meilleur acteur". Lors de la cérémonie des César, alors que le jury venait de récompenser Roman Polanski pour la réalisation de "J'accuse", l'actrice Adèle Haenel accompagnée de Noémie Merlant et Céline Sciamma quittent la salle : «J'étais énervée mais je n'aurais pas pété les plombs s'il n'y avait pas eu ce mec derrière moi qui a crié "Bravo Roman!" quand Polanski a gagné. Ça a été l'élément déclencheur », raconte-t-elle. Elle est le symbole de l'élan #MeToo en France depuis qu'elle a accusé en novembre le réalisateur Christophe Ruggia d'«attouchements répétés» quand elle était adolescente. Source *Le Figaro* ainsi que *Le Monde*.



Violences conjugales vues par la police

Interview par Jade Isidore, Eléa Sabatier, Bastien Coquillon

Mme Jorda, accompagnée d'une psychologue, a accepté de répondre à toutes nos questions en rapport avec les stéréotypes genrés mais aussi les violences conjugales. Mme Jorda a travaillé pendant plusieurs années en tant que policière, elle est aujourd'hui formatrice de police. A la lumière de son parcours professionnel, elle a pu nous informer un peu plus sur l'impact qu'ont les stéréotypes genrés dans la question des violences conjugales.

Bonjour Mme Jorda, avant de nous parler plus en détails de ce sujet, pouvez-vous nous raconter comment vous avez accédé à ce métier que certain(e)s pensent être un métier d'homme ?

Dans ma famille, nous sommes deux filles, ma sœur est devenue militaire et moi policière. On a toujours fait du sport parce que c'était comme ça qu'on pouvait accéder « à d'autres choses ». Cela permet l'ouverture car il y a 38 ans cela devait être : « rentre chez toi, va faire la vaisselle ! ». Mais ce sont des propos que certaines personnes soutiennent encore ; qui en font rire quelques-uns mais qui ne l'est pas quand on en est victime. Après, je pense que la société a beaucoup évolué dans la manière d'être.

Expliquez-nous tout simplement ce que sont les violences conjugales, ce qu'elles génèrent et ce que cause ce fléau.

Les violences conjugales [n'apparaissent] pas tout de suite, au début le couple est amoureux. Au fil du temps cet amour s'intensifie puis dégénère. Par exemple, une femme sportive perd toute son autonomie car il a une telle emprise sur elle, qu'il va lui interdire de voir ses amies, il va la faire culpabiliser de le laisser tout seul ; elle va occulter des choses. Et tout ceci l'amène à se dévaloriser. Que ce soit l'auteur ou la victime, ils n'ont pas de profil type.

A quel moment une femme victime de violences décide-t-elle de contacter la police ?

La psychologue : Je me souviens que pendant longtemps, la moyenne était de 13 ans pour qu'une femme ose dire « je suis victime de

violences ». C'est énorme parce qu'en 13 ans il s'en passe des choses.

Mme Jorda : Il y a souvent le poids et le jugement familial, la victime n'a souvent pas d'aide de sa famille ou de ses amis.

La psychologue : J'ai l'impression que le curseur est en train d'évoluer, ce qui est très encourageant mais il y a encore à faire.

Mme Jorda : Quand je vois qu'on manifeste, je me dis : « mais c'est trop ». Je ne connais pas exactement les chiffres de décès des victimes. Que ce soit les associations ou les nôtres officiels, il y a déjà plus de 120 ou 130 femmes décédées « ce n'est pas possible ». Vous pensez bien que toutes les victimes n'ont encore pas porté plainte.

Ne pensez-vous pas que les femmes victimes de violences conjugales ne sont pas si bien prises en charge par les forces de police ?

Oui, comme dans toutes professions il y a quelques-uns de nos collègues qui ne mesurent pas les propos qu'ils pourraient avoir, même si dernièrement il y a encore des formations pour nous dire comment gérer ces cas-là. En tant que gendarme policier, c'est peut-être qu'il y a des défaillances au niveau de ce système. Je n'en dirai pas plus à propos de ce sujet...

Merci Mme Jorda pour votre patience et toutes vos réponses. On vous souhaite une bonne continuation pour votre carrière professionnelle.

L'engagement contre les inégalités de genre : violences et répercussions.

Un reportage de Anna Fiorentino, Camille Debarge, Méline Noharet.

Les inégalités que subissent les femmes ne datent pas d'hier. Les hommes sont mieux placés que les femmes dans la société, et ces rapports de pouvoir et domination sont facteurs de violences. Mais la situation a-t-elle vraiment changé ? De nos jours, des accompagnements existent comme La Clède, une association pour aider les femmes dans le besoin.

La Clède, une association alésienne

La Clède est une association alésienne créée dans le but d'aider les personnes dans le besoin mais tout particulièrement les femmes battues en leur donnant un foyer et des conseils psychologiques. Pour leur venir en aide, deux associations ont fusionné en 2012 : « l'AGFAS » et le « SAJE » avec la contribution de chaque dirigeant, Mme Fischer et Philippe Verseils.

Le but de l'association est d'aider les femmes à se reconstruire, à retrouver une identité qui leur est propre et depuis lors, La Clède soutient de nombreuses femmes et l'association s'agrandit. De nos jours, de nombreux employés les accompagnent et animent des activités. « J'organise des sorties à la piscine avec les femmes afin de les aider à se retrouver et pour qu'elles soient avec d'autres femmes dans la même situation qu'elles », explique Mathieu Cieplinski, ambassadeur de l'association. Mais celle-ci

comme beaucoup d'autres n'existerait pas si les violences faites aux femmes n'étaient pas là.



Logo officiel de l'association La Clède

Les violences faites aux femmes : Comment lutter ? Comment aider ?

« Longtemps considérées comme banales... » selon le journal Le Monde, les violences conjugales sont un moyen utilisé pour exercer le pouvoir sur l'autre dans un couple. Au fil des années, les violences ont pu s'aggraver. En effet le but de l'agresseur va être d'isoler la victime, d'éloigner son entourage, « la volonté d'un auteur de violence c'est d'avoir de l'emprise sur la victime. » rapporte Mathieu Cieplinski. La victime ne pourra plus faire son propre choix, pour petit à petit être isolée du reste du monde.

Mais que faire pour lutter contre cela ? « Au niveau international, c'est travailler vraiment la question de l'égalité entre les hommes

et les femmes. » ajoute Mathieu Cieplinski. « Les personnes peuvent aussi faire appel à la justice, en effet celle-ci jouera un rôle important pour condamner l'agresseur. Cependant il peut très bien s'en sortir par manque de preuves. C'est donc pour ça que si quelqu'un est témoin de violences envers une femme, il faut prendre des photos pour après les rapporter à la police qui punira l'auteur de violences. Dans ce cas, des personnes peuvent très bien être manipulées par l'agresseur pour que les preuves ne soient pas divulguées et qu'il n'y ait pas de sérieuses conséquences, malgré le chantage. Mais si on est témoin de quelqu'un qui est mis en danger, peu importe la situation, on est dans l'obligation d'intervenir. »

La situation des femmes quittant le foyer

Lorsqu'une femme va quitter son foyer, elle aura seulement pris quelques affaires à elle, parfois rien du tout. Dès qu'elle se rend dans une association, un logement lui sera fourni. Elle a une adresse privée et tout est fermé à clé, avec des badges pour entrer. « On a deux types d'hébergement », précise Mathieu Cieplinski, ambassadeur de l'association La Clède :

-un logement d'urgence : soit un logement qui sert pour les femmes qui viennent d'être victimes de violences. Elles vont y

rester pour une durée très courte (maximum un mois) le temps de se reconstruire ;



Hébergement La Clède, Alès.

-un dispositif appelé CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) avec un contrat de six mois. Ce contrat peut être renouvelé six mois, un an et plus parce que les femmes ont besoin de temps pour se reconstruire, accéder à leurs droits, avoir des revenus et un travail.

Par ailleurs, il n'existe pas d'aides financières spécifiques pour venir en aide aux femmes battues. Le but de l'association est donc d'ouvrir leurs droits. Un peu d'argent leur est donné ainsi que des tickets service pour aller faire les courses du moment que ce n'est pas fait.

Ensuite, d'autres solutions existent une fois dehors. Par exemple, il y a le téléphone grave danger. Ce dispositif est remis par le tribunal d'Alès, sous la forme d'un téléphone normal, excepté la petite encoche sur le côté qui avertit la police et lance la géo-localisation une fois enclenchée.

De plus, des procédures judiciaires existent comme l'ordonnance de protection. « C'est un document édité par le juge où il va être écrit par exemple que l'auteur de violences n'a pas le droit de rentrer en contact avec la victime », précise Matthieu Cieplinski.

Par rapport à leur travail, les femmes qui viennent dans une association peuvent le conserver s'il est dans les environs mais lorsqu'elles viennent de plus loin, elles n'ont en général pas la possibilité de le garder. Elles perdent également leur lieu de vie donc beaucoup d'argent (meubles et objets précieux) ainsi que leurs relations amicales, dû au fait que l'agresseur peut rentrer en contact avec ces personnes.

Enfin, le cas des enfants est délicat car il n'y a pas de procédure judiciaire pour eux par rapport à l'école. En effet, il est interdit de reprendre l'enfant lorsque les parents ont la charge de celui-ci. La seule solution est cette ordonnance de protection. La femme va aller voir un avocat, puis solliciter le juge des affaires familiales qui, dans les dix à quinze jours, va faire une audience au tribunal. Mais lorsque la procédure n'est pas effectuée, les enfants peuvent être manipulés par le père ; lorsqu'ils sont recueillis, ils sont témoins en tant que co-victimes. « Les enfants ont besoin d'être entendus car ils vont trouver une forme de schéma d'identification chez le père s'ils ne sont pas écoutés. » explique le représentant de l'association.

Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ?



Portrait d'Olympe de Gouges.

Qu'est-ce que le féminisme ? Le féminisme est le fait de « se battre pour qu'un jour les femmes soient au même niveau que les hommes » déclare Matthieu Cieplinski. En France, Olympe de Gouges de son vrai nom Marie Gouze « ...est la première à poser dans la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne l'égalité des hommes et des femmes. » précise le site paris-luttes.info. « Postambule : Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans

la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. (...) Craignez-vous que nos législateurs français (...) ne vous répètent : femmes qu'y a-t-il de plus commun entre vous et nous ? Tout, vous auriez à répondre. » Suite à ces phrases poignantes, elle meurt guillotiné en 1793.

De nos jours dans beaucoup de domaines comme le sport, les femmes ne sont pas acceptées ou très peu valorisées, cependant elles sont plus visibles qu'avant grâce aux matchs diffusés sur des chaînes de sport connues (beIN SPORTS, Eurosport, l'Equipe...) « Il faut s'intéresser aussi à ce que font les femmes d'abord parce que c'est intéressant et en plus, elles nous montrent qu'elles sont, de toute manière, aussi douées et aussi efficaces que les hommes... » conclut Matthieu Cieplinski.

Quelques chiffres

Il y a 90% de femmes et 10% d'hommes qui sont victimes de viol par an.

En 2017, il y a eu 130 femmes mortes à cause de leur conjoint, et 140 en 2019.

1 femme sur 3 est victime de violence physique ou sexuelle au cours de sa vie.

Un tiers des femmes déclarent que leur première expérience sexuelle a été forcée.

En Europe il y a 40 à 50 % des femmes qui sont victimes d'harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

En France, chaque année, environ 220.000 femmes adultes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.

Sources : [CNews](#).

Ceci est un QCM.

réalisé par Allier-Lecuq Victor, Combet Valentin, Faucher Alexandre

Cochez les bonnes réponses à l'aide du petit carré. ATTENTION il n'y a qu'une seule réponse !

1. Quand les femmes ont-elles eu le droit de vote ?	<input type="checkbox"/> 2020	<input type="checkbox"/> 1944	<input type="checkbox"/> 1844
2. Quelle est la première femme à avoir déclaré que les hommes et femmes étaient égaux ?	<input type="checkbox"/> Marie de Gournay	<input type="checkbox"/> Simone Veil	<input type="checkbox"/> Céline Dion
3. En quelle année une première femme est nommée ministre (santé publique et population) ?	<input type="checkbox"/> 1999	<input type="checkbox"/> 1982	<input type="checkbox"/> 1947
4. Quelle femme a été Premier Ministre en France ?	<input type="checkbox"/> Louise Labé	<input type="checkbox"/> Anne -Aymone Giscard d'Estaing	<input type="checkbox"/> Germaine Poinso-Chapuis
5. Quelle est la femme qui a défendu la cause des femmes lors de la Révolution Française ?	<input type="checkbox"/> Marine Le Pen	<input type="checkbox"/> Brigitte Macron	<input type="checkbox"/> Olympe De Gouges
6. De quand date la loi qui accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire ?	<input type="checkbox"/> 1807	<input type="checkbox"/> 1907	<input type="checkbox"/> 1877
7. Quel est le pseudonyme d'Amandine Aurore Lucile Dupin ?	<input type="checkbox"/> George Sand	<input type="checkbox"/> Mirabeau	<input type="checkbox"/> Victor Hugo
8. Elle est une des rares femmes espionnes durant la Première Guerre mondiale. Qui est-ce ?	<input type="checkbox"/> Agatha Christie	<input type="checkbox"/> Louise de Bettignies	<input type="checkbox"/> Angel
9. Quelle est l'année de la loi punissant le harcèlement sexuel dans les relations de travail ?	<input type="checkbox"/> 1997	<input type="checkbox"/> 1994	<input type="checkbox"/> 1992
10. Quelle est la femme à avoir reçu deux prix Nobel dans deux catégories scientifiques ?	<input type="checkbox"/> Eva Ekeblad	<input type="checkbox"/> Edith Piaf	<input type="checkbox"/> Marie Curie
11.a. Quelle est l'année de la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ?	<input type="checkbox"/> 2017	<input type="checkbox"/> 2020	<input type="checkbox"/> 1983
11. b. Comment se nomme-t-elle ?	<input type="checkbox"/> La loi Macron	<input type="checkbox"/> La loi Trump	<input type="checkbox"/> La loi Roudy
12. Qui a dit : « La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune ».	<input type="checkbox"/> Martine Aubry	<input type="checkbox"/> Olympe de Gouges	<input type="checkbox"/> Chantal Ladesou
13. Quelle loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ?	<input type="checkbox"/> 21 avril 1944	<input type="checkbox"/> La loi du 24 mai 1994	<input type="checkbox"/> loi constitutionnelle du 8 juillet 1999
14. Quelle est la première femme à avoir été à la tête de la ville de Paris	<input type="checkbox"/> Bernadette Chirac	<input type="checkbox"/> Anne Hidalgo	<input type="checkbox"/> Ségolène Royal
15. Quand est célébrée chaque année la journée internationale « des droits des femmes » ?	<input type="checkbox"/> Le 11 janvier	<input type="checkbox"/> Le 4 janvier	<input type="checkbox"/> Le 8 mars

Correction développée :

Question 1 : 1944 Ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Source : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>

Question 2 : Marie de Gournay. L'originalité de Marie de Gournay n'est pas d'avoir été une femme de lettres à une époque où le savoir est encore refusé aux femmes. C'est malgré tous les obstacles, d'avoir consacré sa vie à revendiquer pour les femmes le droit à l'instruction et à l'échange des idées. En 1622, Marie de Gournay réfute l'idée de la soi-disant infériorité ou supériorité d'un sexe par rapport à l'autre. Ses prises de position déchainèrent contre elle la fureur de ses contemporains. Source : <https://books.openedition.org>

Question 3 : 1947 : Première femme nommée ministre (santé publique et population). Source : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>

Question 4 : Germaine Poinso-Chapuis. Robert Schuman nomme Germaine Poinso-Chapuis (1901-1981) à la tête du ministère de la Santé publique et de la Population de 1947 à 1948. Pour la première fois en France, une femme obtient le titre de Ministre. Avocate à Marseille, Germaine Poinso-Chapuis est titulaire de la médaille de la Résistance. En qualité de Ministre, elle fait voter des lois sur la santé publique et la protection de l'enfance. Source : <https://www.senat.fr>

Question 5 : Olympe De Gouges. *Femme de lettres et femme politique, Olympe de Gouges est considérée comme une pionnière du féminisme. Très investie dans la révolution française, elle rédige en 1791 une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, qu'elle adresse à la reine Marie-Antoinette, en écho à celle de 1789. Condamnée par le Tribunal révolutionnaire, elle est guillotinée le 3 novembre 1793.* Source : <https://gallica.bnf.fr>

Question 6 : 1907. La loi de 1907 accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.
Source : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>

Question 7 : George Sand, de son vrai nom **Aurore Dupin**, naît à Paris le **1er juillet 1804**. Ayant perdu son père à l'âge de quatre ans, elle grandit à la campagne, auprès de sa grand-mère. Elle y étudie les sciences et le latin tout en menant une vie champêtre qui lui inspire plusieurs de ses grandes œuvres. Durant son adolescence, la jeune Aurore passe quelques années dans un couvent, puis se marie au baron François Casimir Dudevant en 1822. Mais le couple s'entend mal et se sépare. **Assoiffée d'indépendance**, elle s'installe à Paris. Source : <https://www.linternaute.fr>

Question 8 : Louise de Bettignies née le 15 avril 1880, ramenait la nourriture aux soldats et par son audace, elle est vite remarquée par les services des renseignements des Alliés. C'est alors qu'elle devient espionne pour l'Angleterre lors de la Première Guerre Mondiale.
Source : <https://www.1jour1actu.com>

Question 9 : 1992. Loi de 1992 sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.
Source : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>

Question 10 : Marie Curie, de son vrai nom Maria Sklodowska, naît à Varsovie le **7 novembre 1867** au sein d'une famille d'enseignants. Première personne et toujours unique femme à avoir reçu deux Prix Nobel (Prix Nobel de physique en 1903 et Prix Nobel de chimie en 1911), Marie Curie est à l'origine des premières recherches sur la radioactivité avec son mari Pierre Curie. Elle met à profit les effets du radium sur les organismes vivants pour soigner les cancers. C'est ainsi que se développe la «*curiethérapie*» qui consiste à implanter temporairement de fines aiguilles contenant le radium pour une irradiation très locale de la tumeur. Pendant la guerre, Marie Curie imagine une installation mobile de radiologie pour localiser les éclats d'obus dans le corps des blessés. Une vingtaine de voitures et deux cents installations fixes seront mises en service pendant le conflit. Après la guerre, Marie Curie reprend ses recherches sur la radioactivité et la radiothérapie. Provoquée par une exposition trop longue et trop intense aux rayonnements, un cancer des cellules sanguines emporte Marie Curie, alors âgée de 67 ans.
Source : <https://www.herodote.net>

Question 11.a et b : La loi du 13 juillet 1983 – dite loi Roudy – porte sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle met en œuvre le **principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail**.
Source : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>

Question 12 : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (septembre 1791). Les femmes jouent un rôle important pendant la Révolution de 1789. Elles participent aux journées révolutionnaires (comme celle du 5 octobre 1789) et certaines d'entre elles sont des figures influentes (Madame Roland, Claire Lacombe, Théroigne de Méricourt, Madame Necker, Etta Palm d'Aelders, etc.). Cependant, les femmes sont exclues de la participation directe à la vie politique. Certaines réformes leur profitent (comme l'instauration du divorce), mais elles sont, des citoyennes « passives », qui ne disposent pas du droit de vote. Elles sont confinées à la sphère privée, domestique.
Source : www.laculturegenerale.com

Question 13 : La loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes a modifié deux articles de la Constitution. Elle a ajouté :
- à l'article 3, un cinquième alinéa, selon lequel : " *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* " ;
- à l'article 4, un second alinéa, qui prévoit que les partis politiques auront la responsabilité de mettre en œuvre, " *dans les conditions déterminées par la loi* ", le principe posé par le nouvel alinéa de l'article 3. Source : www.senat.fr

Question 14 : Anne Hidalgo. Elle devient inspectrice du travail en 1982 et est nommée en région parisienne en 1984. Elle est élue maire de Paris le 30 mars 2014 et est de nouveau candidate en 2020. Source : www.nouvelobs.com

Question 15 : Le 8 mars est la Journée Internationale pour les Droits des Femmes. Officialisée par les Nations Unies en 1977, la Journée Internationale des Femmes trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de militantes préparent des manifestations, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, afin d'améliorer la situation des femmes. La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer. Source : <http://8mars.info>

L'EXTRAORDINAIRE COMBAT D'UNE FEMME DÉTERMINÉE

Portrait de :

AMCHI Agathe
FLORES Lyo
PIALET Juliette

Madame Sylvette Burgat est une femme militante et libre d'expression, mais aussi une mère de trois enfants dès l'âge de 23 ans. Elle a défendu, et continuera de défendre le droit à l'avortement.

Elle s'est engagée dans le planning familial décrit comme un mouvement, une association qui s'est créée sur le plan national en 1956, en 1960 sur le plan départemental et en 1965 à Alès. **« C'était une époque où parler de sexualité était interdit »** nous expliqua-t-elle. Cette association a été conçue pour permettre aux jeunes mineures de pouvoir avorter gratuitement sans l'autorisation de leurs parents.

« Un enfant si je veux, quand je veux ! », comme aime à le répéter Sylvette Burgat. Les femmes, en effet, n'ont pas toujours eu ce droit quand elles le désiraient.

Il a fallu attendre **la loi Simone Veil**, alors Ministre de la Santé, **le 17 janvier 1975**, date historique pour toutes les femmes, pour que l'avortement soit dépénalisé en France car avant cette date, avorter était considéré comme un crime passible d'emprisonnement. Pour l'exemple, une avorteuse (personne pratiquant les

avortements), Marie-Louise Giraud, est condamnée à mort et guillotinée en 1943. Les femmes n'avaient pas d'autres choix que de se rendre à l'étranger ou d'avoir recours à des avortements clandestins dans des conditions désastreuses, mettant leur vie en danger, avec un grand nombre de décès et de mutilations. Même si depuis 1965, les femmes ont le droit de posséder un compte en banque et de pouvoir travailler sans l'autorisation de leur père ou de leur mari, cette marche vers l'indépendance ne signifie pas encore le droit à disposer librement de leur corps.

« Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement ». Ces quelques mots de Simone Veil, prononcés devant les députés de l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1974, feront date. Grâce à celle qui a eu le courage de porter une loi légalisant définitivement, 5 ans plus tard en 1979, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), cela a permis non seulement à toutes les femmes d'avoir le choix, mais aussi de sauver la vie de celles qui se retrouvaient dans une situation de détresse.



Sylvette Burgat fait partie des pionnières qui se sont lancées

dans cette lutte pour les droits des femmes, lutte qu'elle n'a jamais abandonnée. Dès qu'elle a su que le planning familial existait en France, plus exactement à Nîmes, elle n'a pas hésité une seule seconde à se lancer dans ce combat pour le droit à l'avortement, et par la suite le développer à Alès. Elle était conseillère conjugale au centre de planification du conseil départemental.

Durant son investissement au sein du planning familial, Sylvette Burgat a pu remarquer divers changements positifs notamment dans les moyens de contraception, qui ont évolué pour répondre aux nouveaux besoins, mais aussi aux différentes techniques employées pour les avortements.

« Je n'ai aucun regret ! » affirme-t-elle. Sylvette Burgat s'est toujours donnée les moyens pour participer aux avancées et lutter en faveur des droits des femmes, et aujourd'hui elle est vraiment fière de son parcours.

Cependant, rien n'est jamais acquis et comme elle le dit si bien : **« Il reste encore beaucoup à faire ! »**

En Irlande...

Depuis le 13 décembre 2018, toutes les Irlandaises peuvent légalement mettre un terme à leur grossesse depuis le projet de loi qui légalise l'avortement, mettant fin à des siècles d'interdiction. Il confirme la perte d'influence de l'Eglise catholique dans ce pays aux racines très croyantes et conservatrices. Il fait suite au référendum organisé le 25 mai 2018 pour lequel les Irlandais ont voté à plus de 66% en faveur du droit à l'avortement. *« Un moment historique pour les femmes irlandaises »*, selon le Premier ministre Leo Varadkar.

En Allemagne...

Deux gynécologues condamnées

« Les médecins n'ont pas seulement dit si elles proposaient des IVG, mais aussi "comment" est pratiquée une interruption volontaire de grossesse », a déclaré le tribunal de Berlin, condamnant le 14 juin 2019 les gynécologues Bettina Gaber et Verena Weyer chacune à 2.000 euros d'amende pour avoir fait, selon le procureur et le juge, de la publicité en ligne pour l'avortement, rapporte Le Figaro.

Or, en Allemagne, l'IVG est strictement encadrée et en faire la publicité est, selon l'article 219a du Code pénal, interdit. *« Une femme doit savoir où elle met les pieds, le simple fait d'expliquer en quoi consiste l'intervention ne revient pas à en faire la promotion »* explique Martin Löhnig, professeur d'histoire du droit.

En France...

Avant 1975 (loi Veil dépénalisant l'avortement), plusieurs événements ont contribué à faire bouger les choses...

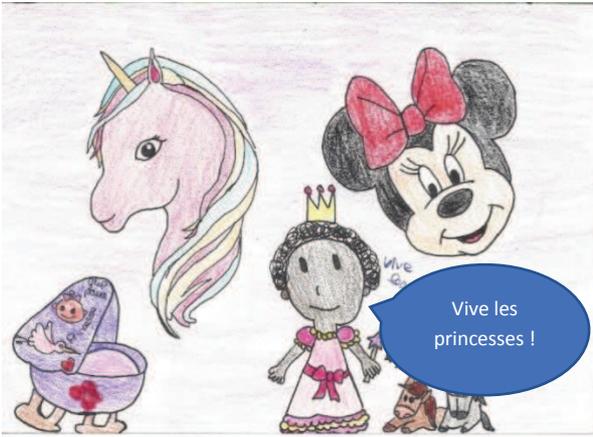
- 1971 : 343 femmes dont de nombreuses personnalités (notamment l'actrice Catherine Deneuve), dans le journal « Le Nouvel Observateur », déclarent avoir avorté et réclament la fin de la loi de 1920 interdisant l'avortement : *« Un million de femmes se font avorter chaque année en France, je déclare que je suis l'une d'elles. »* Aucune ne sera poursuivie, pas plus que ne le seront les médecins ayant pratiqué les avortements.

- La même année : l'association « Choisir » est créée par l'avocate et militante féministe **Gisèle Halimi** qui demande elle aussi la légalisation de l'IVG.

- 1972 : **procès de Bobigny**. Marie-Claire, 17 ans, est jugée pour avoir avorté après un viol. Défendue par l'avocate Gisèle Halimi, elle échappe à la prison mais sa mère doit payer une amende de 500 francs pour complicité tandis que la personne ayant pratiqué l'avortement clandestin est condamnée à un an de prison.

Illustrations de Younès Soulimani

Un monde avec des stéréotypes



Un monde libéré des stéréotypes



Société éditrice de « L'arme des mots »

Directeurs de la publication : Mme GACKIERE et M. DEWAILLY

Directrices de la rédaction : Mme JELLIDAINE Sylvie et Mme CAUVIN Béatrice

Rédacteurs du journal : les élèves de 4^{ème} C

Allier--Lecucq Victor / Amchi Dit Yakoubat Agathe / Arnal Loris / Bello Thylane / Bosc Salomé / Camus Nathan / Combet Valentin / Coquillon Bastien / Debarge Camille/ El Aichouni Inès / Esberard Jonas / Faucher Alexandre / Fernandez Evan / Fiorentino Anna / Flores Lyo / Foulgon Chloé / Frigoulier Ahmed / Geros Stavros / Guillemain Lola / Hugon Iris / Isidore Jade / Jourdan Julie / Le Squer Nina / Noharet Méline / Orcel Clarisse / Pialet Juliette / Ramade Even / Sabatier Eléa / Soulimani Younès / Sourbes Kevin.

Illustrateurs : la Une est réalisée par Lyo Florès ; les publicités détournées le sont successivement par Jourdan Julie, Clarisse Orcel, Nina Le Squer, Sabatier Eléa ; illustration finale de Younès Soulimani.

Rédaction : 11 rue de la Glacière 30100 Alès

Les élèves de 4^{ème} C ainsi que leurs enseignantes tiennent à remercier chaleureusement les personnes sans lesquelles ce journal n'aurait pu voir le jour : **Sophie Bigot, Sylvette Burgat, Marina Cabirou, Mathieu Cieplinski, Catherine Diaz, Marie-Françoise Fave Bonnet, Cendrine Jorda, Cendrine Navarro, Nicole Sinagra.**

Solution du mot mêlé p 22

Noms à trouver :

1. George Sand
2. Olympe de Gouges
3. Marie de Gournay
4. Marie Curie

I	T	B	U	J	G	E	O	R	G	E	S	S	A	N	D
M	E	O	T	Y	L	A	W	J	C	D	O	M	A	F	H
A	O	M	L	N	C	D	G	H	B	F	L	H	R	X	J
R	G	W	F	Y	A	G	D	S	T	D	R	J	I	R	D
I	L	F	C	H	M	S	G	F	D	G	E	A	O	E	C
E	A	T	F	F	E	P	S	E	C	J	E	S	L	Z	B
B	D	G	H	J	K	T	E	H	V	Y	R	Y	U	A	Z
E	I	M	Y	S	F	T	X	D	B	T	F	G	I	E	T
S	H	J	D	R	H	J	Q	H	E	D	G	T	G	Y	A
O	E	Z	Z	R	Z	Y	G	U	W	S	Y	D	I	M	D
U	N	Q	H	K	R	T	B	H	S	P	O	H	B	P	G
R	A	T	Y	U	K	D	N	C	B	U	P	U	O	O	X
N	T	A	E	R	T	D	H	A	T	I	H	H	G	L	H
A	M	O	P	M	A	Z	D	K	V	H	F	F	M	E	J
Y	T	N	O	M	I	O	Q	I	X	B	H	G	D	K	S
I	M	A	R	I	E	C	U	R	I	E	M	O	J	D	K